

2014-03-10

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10^e jour du mois de mars 2014 à 19h30 à la salle communautaire située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2014-03-10-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 février 2014
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Liste des immeubles devant être vendus
 - 6.2 Mandat de la directrice générale, secrétaire trésorière / ventes pour taxes
 - 6.3 Café internet – St-Émile-de-Suffolk / Lac-des-Plages
 - 6.4 SQ – Priorité des municipalités
 - 6.5 Projet commun de construction de caserne : Namur / St-Émile-de-Suffolk
 - 6.6 Télébec – déplacement de deux Haubans
 - 6.7 Temps supplémentaire
 - 6.8 Embauche de la firme d'ingénieur pour le projet d'agrandissement de la salle communautaire
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 28 février 2014
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 FQM – Budget 2014 - gouvernement
 - 10.2 Tricentris – Procès verbal
 - 10.3 FQM – Politique de sécurité civile
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 février 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 10 février 2014;

R2014-03-10-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 février 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Liste des immeubles devant être vendus

ATTENDU la secrétaire-trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres derniers dus à la corporation, à la date 10 mars 2014, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du code municipal de la Province de Québec ;

R2014-03-10-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Mandat de la secrétaire-trésorière, directrice générale pour autoriser à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que la Municipalité de Namur peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro R2014-03-10-03;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

R2014-03-10-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire trésorière, directrice générale pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 12 juin 2014, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Café internet St-Émile et à Lac-des-Plages

ATTENDU qu'une demande d'appui a été déposée par madame Louise Boudreault, conseillère de St-Émile-de-Suffolk et responsable du projet Cafés Internet dont l'un à St-Émile et l'autre à Lac-des-Plages;

ATTENDU que ces Cafés Internet sont à la disposition des citoyens des municipalités participantes;

ATTENDU que différents cours d'informatique sont offerts à prix minimes;

ATTENDU qu'un montant entre 600 \$ par année est prévu par municipalité participante pour défrayer les coûts de formation;

R2014-03-10-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la municipalité de Namur contribue à ce projet et qu'un premier versement de 300 \$ soit versé en mars et que le dernier versement de 300\$ soit fait en septembre pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

6.4 SQ – Priorités municipales

ATTENDU que la Sûreté du Québec a mis en place en avril 2012 un suivi personnalisé pour une problématique d'intérêt pourtant sur la sécurité de notre municipalité ;

R2014-03-10-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la municipalité de Namur demande à la Sûreté du Québec de mettre l'accent en 2014 sur la vitesse 315 et la 323

Adoptée à l'unanimité

6.5 Projet commun de construction d'une caserne incendie pour les Municipalités de Namur et de Saint-Émile-de-Suffolk – Demande d'affectation de 6 900 \$ du budget FSTD dédié aux regroupements de services municipaux

ATTENDU que le 31 mars 2010, la MRC de Papineau ainsi que les municipalités de Namur et de Chénéville adhéraient officiellement au contrat de diversification et de développement dans le cadre du fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

ATTENDU que ces sommes serviront à la revitalisation et la diversification économique du territoire de la MRC de Papineau en général, mais plus particulièrement à la poursuite des actions identifiées à l'intérieur du plan de développement et de diversification économique de la MRC ;

ATTENDU que, dans le cadre de la réalisation du Plan de développement et de diversification économique, un montant de 6 900 \$ reste disponible pour tout projet de regroupement de services municipaux au Fonds de soutien aux territoires en difficulté;

ATTENDU que les casernes actuelles des deux municipalités ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur et en conformité avec la CSST et les normes de la National Fire Protection Association (NFPA);

ATTENDU que le projet commun de construction d'une caserne pour les deux municipalités permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins opérationnels des deux services municipaux d'incendie tout en respectant la capacité financière des deux municipalités;

ATTENDU que le coût d'acquisition du terrain visé pour le projet commun de construction d'une caserne incendie, situé entre la Route 323 et le Chemin Gollain, n'est pas admissible à la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) au niveau du volet 5.1, soit la réfection et construction d'infrastructures à vocation municipale et communautaire.

R2014-03-10-07 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la Municipalité de Namur demande au Conseil des maires de la MRC de Papineau que l'achat du terrain visé pour le projet commun de construction d'une caserne incendie, soit financé à partir du montant disponible de 6 900 \$ du FSTD dédié pour les projets de regroupements de services municipaux.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Demande de déplacement de haubans - Télébec

ATTENDU qu'une demande de déplacement d'haubans sur la rue Fanny avait été faite au mois de septembre à Hydro-Québec

ATTENDU qu'Hydro Québec a transféré cette demande à Télébec, car les poteaux appartiennent à cette dernière et non Hydro-Québec

R2014-03-10-08 Il est proposé par Madame Marianne Labelle

QUE la directrice générale contacte Télébec pour avoir plus d'information car les haubans sont sur le terrain de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Temps supplémentaire des employés municipaux

ATTENDU que la présente est pour remplacer la résolution R2014-01-13-14;

ATTENDU que la semaine normale de travail est établie par la loi à 40 heures;

ATTENDU que le temps supplémentaire n'est plus banqué;

ATTENDU que le principe général est que tout travail en plus des heures de la semaine normale de travail (40 heures) entraîne une majoration de 50% du taux horaire habituel que touche le salarié;

ATTENDU que les heures supplémentaires se calculent à la semaine, et non en fonction de la durée de la période de paie ou de la durée de la journée de travail;

ATTENDU que les heures de travail sont établies sur une base hebdomadaire, et non sur une base quotidienne;

R2014-03-10-09 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le salarié qui travaille plus que ces heures normales dans une journée n'a pas droit à une majoration de son salaire horaire, sauf si le total de ses heures travaillées pendant sa semaine est supérieur à la durée de la semaine normale de travail prévue à la loi (40 heures)

Adoptée à l'unanimité

6.8 Embauche d'une firme d'ingénieur pour l'agrandissement de la salle communautaire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur désire effectuer des travaux d'agrandissement de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire retenir les services d'un professionnel dans la préparation de plans et devis, dans la préparation d'appels d'offres, dans l'analyse des soumissions, dans la préparation des contrats;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes d'ingénierie ont fait parvenir leurs offres:

- EXP : 12 800.00\$ plus taxes
- André Pilon, ingénieur –conseil 19 700.00\$ plus taxes
- J-F Parent Architecte inc. 50 000.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissions ont fait l'objet d'une vérification de conformité par le comité de sélection formé de madame Marie-André Leblanc, monsieur André Gerard et monsieur Mario Beauchamp, tous résidents de Namur, en vertu de la Politique de gestion contractuelle et du règlement portant le numéro 166 et que cette vérification s'est effectuée le 24 février 2014 à 13 h 30 à la salle du conseil municipal en présence de madame Cathy Viens, directrice générale et monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal et de monsieur le maire, Gilbert Dardel:

CONSIDÉRANT que chacune des soumissions déposées était conforme au devis descriptif et aux normes et exigences tel que demandés lors de l'appel d'offre publique du 17 août 2012;

CONSIDÉRANT que la compagnie d'ingénierie EXP c'est retiré du projet

Considérant que le comité de sélection, sur proposition de madame Marie-André Leblanc, monsieur André Gerard et monsieur Mario Beauchamp et résolu à l'unanimité, recommande que la soumission de André Pilon, ingénieur-conseil soit retenue;

R2014-03-10-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

Que la soumission de André Pilon, ingénieur-conseil soit retenue pour un montant de 19 700.00\$, taxes en sus; par contre, suite à un vote,

Voix contre : Monsieur le conseiller Martin Meilleur
Monsieur Guy Gauthier
Madame Marianne Labelle
Monsieur Steve Leggett

Voix pour: Monsieur Lorne Graham
Madame Josée Dupuis

Que le projet d'agrandissement de la salle communautaire soit abandonné ainsi que l'embauche de la firme d'ingénierie et que la directrice générale, madame Cathy Viens en avise les soumissionnaires ainsi que Madame Stéphanie Roy du programme MADA.

7.0 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières n'a pas été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2014 totalisant un montant de 56 670.04\$.

R2014-03-10-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 56 670.04\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8.0 Seconde période de l'assistance

9.0 Varia

10.0 Correspondances diverses

10.1 FQM – Budget 2014 - Gouvernement

10.2 Tricentris – Procès verbal

10.3 FQM – Politique de sécurité civile

11.0 Levée de la séance

R2014-03-10-12 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la séance soit levée à 21h30

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière